

AFFAIRE DE LA CASERNE DES GARDES-COTES A EL TARF

Quatre personnes devant le tribunal militaire aujourd'hui

Le cours des événements s'accélère dans l'affaire de l'attaque de la caserne des gardes-côtes, sise à El-Kala, perpétrée lundi dernier.

En effet, des sources crédibles ont indiqué que les quatre personnes arrêtées par la Gendarmerie nationale, mercredi dernier, suite aux graves événements survenus dans la ville d'El-Kala, seront déferées aujourd'hui devant le tribunal militaire de Constantine.

Aussi, est-il judicieux d'indiquer que 5 personnes ont été placées sous mandat de dépôt par le procureur de la République près le tribunal d'El-Kala, dans la même journée de mercredi, pour le chef d'inculpation d'attroupement armé. Par ailleurs, vendredi dernier, un point de presse a

eu lieu au niveau de l'unité des gardes-côtes de la ville d'El-Kala sous la houlette du commandant Diffaïri, chargé de la direction de la communication du commandement des forces navales et en présence de l'ensemble des correspondants locaux de la presse écrite.

Ce dernier a estimé que "les événements regrettables vécus par El-Kala sont l'œuvre de la mafia du corail qui, face à la présence permanente et massive des gardes-côtes, a saisi l'occasion de l'assaut de la caserne dans un objectif désespéré de récupérer les GPS saisis". Le commandant ne manquera pas "de porter aux nues le sens aigu de la responsabilité, de la

retenue et de la sagesse de la population locale qui n'a pas adhéré aux sons de sirènes des instigateurs de l'attaque".

Etayant la nouvelle stratégie adoptée par le commandement des forces navales face au phénomène qui saborde et gangrène l'économie nationale, il dira en substance que "notre stratégie consiste en une présence en permanence en mer, une présence en permanence des brigades d'intervention côtières et des patrouilles pédestres et enfin l'utilisation des moyens de guerre des forces navales au large".

Cernant le problème de l'utilisation du GPS, un instrument électronique utilisé pour établir les coordonnées des planques du corail collecté et mobile par ailleurs de

l'attaque, notre interlocuteur indiquera que cet instrument est soumis à l'arrêté interministériel daté du 23 septembre 2003 stipulant une autorisation qui doit être délivrée par l'Agence nationale de radionavigation sise à Annaba.

Evoquant le phénomène de l'immigration clandestine qui prend une nouvelle dimension d'ordre national, M. Diffaïri notera que 33 cadavres, dans un état de décomposition très avancé, ont été repêchés au large des côtes est, au cours de l'année 2006, démontrant par là même, l'apparition de ce fléau au niveau de la région est du pays".

Sur un autre plan, des esprits avisés ont affirmé que "les pouvoirs publics sont dans l'obligation de mettre à niveau les lois qui

pénalisent le pillage du corail avec l'introduction de sanctions exemplaires.

Dans ce cadre, le ministère de la Justice est interpellé à plus d'un titre au vu des dommages collatéraux provoqués à la population locale, à savoir la consommation de drogues et d'alcool et la prostitution, etc". "L'heure

n'est plus aux tergiversations et autres atermoiements qui malheureusement durent depuis la suspension de l'activité d'exploitation du corail en 2001", ont-ils affirmé mordicus. Maintenant c'est aux pouvoirs publics d'être au diapason des attentes des citoyens.

Daoud Allam

AFFAIRE KHALIFA

Intenses préparatifs pour le déroulement du procès

Hier, la cour de Blida était en effervescence. Et pour cause, le procès de l'affaire Khalifa s'ouvrira demain 8 janvier. En effet, force est de constater que des travaux d'élargissement de la grande salle d'audience avec emplacement de panneaux de séparation et de bancs supplémentaires, la présence de nombreux prévenus avec leurs avocats pour les prises de corps, des dispositifs sécuritaires renforcés ainsi qu'une réelle mobilisation du personnel et tout cela en prévision du jour J.

Selon M. Boukhatem, procureur général adjoint près la cour de Blida et non moins responsable de la cellule de communication, "nous voulons que le procès de l'affaire Khalifa se déroule dans des conditions optimales d'autant qu'il n'y aura pas moins de 500 personnes à être présentes ce jour, à savoir entre prévenus, témoins et avocats de la défense et ceux de la partie civile et éventuellement des défenseurs de justice étrangers".

Est-ce que l'affaire sera-t-elle renvoyée pour une autre journée ? A cette question, M. Boukhatem nous répondra par la négative. "Le procès s'ouvrira normalement. Il y aura lecture de l'ordonnance de renvoi par le greffier et ce sera à l'appréciation des magistrats par la suite de décider du renvoi ou de la poursuite du procès en fonction de la demande des avocats", précisera-t-il. Mais selon des avocats de la défense, il est impensable qu'il sera question de report du procès car, disent-ils, leurs clients s'impatientent de se voir juger.

Il faut dire qu'il s'agira d'un procès qui concerne 104 prévenus dont le principal accusé, Abdelmoumène Khalifa, est en fuite. 35 parmi eux sont concernés par les prises de corps, c'est-à-dire qu'ils passeront une nuit en prison avant leur comparution devant la barre et 7 sont en détention provisoire alors que 7 autres sont en fuite. Pour ces derniers ainsi que ceux qui sont convoqués et qu'ils refusent de comparaître, M. Boukhatem nous dira qu'ils seront jugés par contumace et des peines maximales prévues par la loi seront prononcées à leur encontre. Quant à la durée du procès, notre interlocuteur avancera qu'il dépassera les 15 jours. "Quand bien même le dossier est volumineux, c'en n'est qu'une partie qui sera jugée demain", poursuivra-t-il avant d'ajouter : "D'autres affaires concernant Khalifa sont toujours ouvertes. Elles sont en instruction."

Il importe de souligner que le procureur général adjoint chargé de la communication tient expressément au déroulement sans faille de ce procès. Pour ce faire, nous dira-t-il, le staff de la cour de Blida a pris toutes les dispositions nécessaires. "C'est un procès public, nous voulons qu'il en soit solennel."

Notons qu'il a été réservé un espace pour les représentants de la presse nationale et étrangère duquel ils pourront suivre, sans la moindre gêne, le déroulement du procès. Pour leur circulation sans difficulté à l'intérieur de la cour, des badges leur seront distribués au fur et à mesure de leur arrivée.

Rappelons enfin que les magistrats qui jugeront cette affaire sont issus des effectifs de la cour de Blida.

M. B.

ORAN

Le directeur de Sonelgaz de Tipasa sous les verrous

Le directeur régional de Sonelgaz de Tipasa (B.B) a été arrêté le 2 janvier dernier à Oran pour corruption, selon le commandant du groupement de la gendarmerie de cette dernière wilaya, qui a animé hier un point de presse.

Cette arrestation s'est concrétisée suite à une plainte déposée le 1er janvier dernier à Oran, par un entrepreneur dénommé B.A., exerçant à Tipasa, qui s'est estimé lésé.

Ce dernier qui avait réalisé en 2005 des travaux au profit de la direction régionale de Sonelgaz de Tipasa, avait déclaré aux gendarmes qu'il n'avait pas perçu ses honoraires, dont le montant avoisine les 900 millions de centimes, en raison

du refus du directeur régional Sonelgaz de Tipasa de le payer, "parce qu'il a refusé de lui donner un pot-de-vin".

Des collègues à l'entrepreneur exerçant à Tipasa, ont conseillé à ce dernier de corrompre B.B., pour régler ce problème selon le confèrencier. Après mûre réflexion, l'entrepreneur a cédé et accepté de donner un pot-de-vin au directeur, originaire d'Oran, dans cette wilaya.

Le directeur a exigé au plaignant, selon les déclarations de ce dernier aux gendarmes, 60 millions de centimes. Après plusieurs négociations, B.A., a accepté de verser au directeur 40 millions de centimes, dont une tranche de 30 millions de cen-

times le 2 janvier. La victime a contacté le 1er janvier le groupement de la Gendarmerie nationale à Oran pour déposer plainte contre B.B., "qui le faisait chanter pour le payer".

Une souricière a été tendue le lendemain à l'accusé, qui avait donné rendez-vous à B.A., dans un café situé à l'USTO.

Le directeur avait été pris en flagrant délit de corruption, selon le confèrencier, alors qu'il recevait 280.000 dinars.

L'accusé a été transféré à Tipasa pour les besoins de l'enquête et a été présenté hier devant le tribunal correctionnel de Seddikia d'Oran, qui l'a écroué pour corruption.

Soraya. H. A.

LYCEE EMIR-ABDELKADER

Des enseignants du CLA en grève

Une quarantaine d'enseignants du lycée Emir-Abdelkader adhérents au Conseil des lycées d'Alger (CLA), 19 dans la matinée, selon l'inspection académique d'Alger-Centre et 13 dans l'après-midi sont entrés en grève ouverte hier pour dénoncer "la détérioration des relations de travail" avec la directrice de l'établissement, Mme Mansouri.

Dans une déclaration remise, hier, à notre rédaction, les enseignants soutiennent que "les règles de

convivialité favorables pour de bonnes conditions de travail et d'études se sont disloquées".

Ces derniers tout en demandant "l'affectation d'un nouveau chef d'établissement", évoquent entre autres griefs "des punitions abusives sur salaires, du favoritisme dans les notations ainsi que des rapports préfabriqués contre les enseignants".

Des affirmations que dément formellement la directrice du lycée. "Je

défie quiconque me présentera une fiche de paie avec un retrait sur salaire sans qu'il se soit absenté", soutient Mme Mansouri avant d'ajouter : "En ma qualité de directrice, je suis obligée de proposer au directeur des études un retrait sur salaire pour tout retard ou absence injustifié d'un enseignant."

Mme Mansouri dira que ces enseignants "ont toujours refusé de dialoguer avec moi". "C'est par le biais de la presse et de l'inspection académique

que j'apprends qu'ils me reprochent quelque chose dans ma gestion de l'établissement" poursuit-elle. Sans vouloir entrer dans la polémique, la première responsable de l'un des plus grands lycées d'Algérie préfère "laisser les enseignants à leur âme et conscience".

Mais dans toute cette histoire, seuls les élèves payent les erreurs des uns et des autres, notamment ceux qui ont des examens de fin d'année à préparer.

L. M.